



# **COMMISSION DU FOOT EDUCATIF**

*Saison 2020/2021*

## **INFORMATION**

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

## **PROCES VERBAL N° 1**

Responsable Technique Général : Raouf BEN BELKACEM (C.T.D)

Responsable administratif : Mme Sophie CHARRUET

Conseiller Départemental en Football d'animation : Pierre Yves BERNIER

Membres : Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE, James SANTANA

Responsable Foot U6/U7 : Jean-François PLEE

Responsable Foot U8/U9 : James SANTANA

Responsable Foot U11 : Sophie CHARRUET

Responsable Foot U13 : Michel PELLETIER

**Réunion du : 25 août 2020**

**Présents** : Pierre Yves BERNIER, Mme Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Jean-François PLEE, James SANTANA

**Excusés** :

**Responsable administratif** :  
Sophie CHARRUET

## COURRIERS

- GAP FOOT 05 : Engagement des équipes U13 suite à problème Footclubs. Lu et noté.
- L'AVANCE FC : Engagement équipe U13 suite à problème Footclubs. Lu et noté.
- AS EMBRUN : Engagement équipes U9 et U11. Lu et Noté.

**Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte**

## INFORMATIONS GENERALES

**Rentrée du Foot** : Annulation suite aux directives de la LFA et DTN.

**Rentrées des Educateurs** : Maintenu au samedi 5 septembre suivant protocole strict. Voir ci-dessous.

**Réunion de secteurs** : Annulation en raison de la situation sanitaire. Dès la publication du calendrier U13, la commission transmettra à tous les clubs un document à retourner avec leur souhait d'accueil de plateau par date pour la 1<sup>ère</sup> phase (U11, U9 et U7).

## RENTREES DES EDUCATEURS

La Rentrée des Educateurs est maintenue le samedi 5 septembre 2020 comme suit :

- ⚽ Embrun (9h-12h)
- ⚽ Manosque (15h-18h)

Les objectifs sont :

- ⚽ Lancer la saison
- ⚽ Transmettre des informations
- ⚽ Inciter à la pratique
- ⚽ Echanger et partager entre éducateurs

**La présence des éducateurs est obligatoire.**

La commission règle ensuite les détails de l'organisation, notamment concernant les rôles de chacun et le protocole appliqué.

## ORGANISATION DES ACTIVITES

### Règlements

La commission a repris le cadre réglementaire de la saison pour les catégories U11 et U13. Publication après la date butoir d'engagement des clubs.

Les catégories U7 et U9 seront à l'ordre du jour de la prochaine commission.

### Outils

Mise à jour et vérification des feuilles de plateaux et des feuilles de présence par catégorie. RAS.

## ENGAGEMENTS

A ce jour, 22 engagements ont été relevés en U13, et très peu de feuilles d'engagement concernant les U11, U9 et U7.

- Relance sera faite sur le site du district et les réseaux
- Mail envoyé à tous les clubs.

**RAPPEL : BIEN RESPECTER LES DATES D'INSCRIPTION POUR VOS EQUIPES**

*Prochaine réunion le : mardi 8 Septembre 2020*

La Responsable administrative

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire

Michel PELLETIER

DISTRICT DES  
ALPES

